

COMMUNE DE SORAL



Législature 2015-2020
Délibération No 6 /2024
Séance du 16 décembre 2024

Proposition de dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet d'agrandissement de l'EMS la Champagne sur la parcelle No 10'492, sise au 44 route du Creux-de-Boisset à Soral, propriété de l'Association NKC

Vu le projet d'agrandissement de l'EMS de la Champagne,

Vu la demande d'autorisation définitive N° DD/313226/1, déposée le 19 avril 2021 au département du territoire, par le requérant, soit par l'Association du Nouveau Kermont, relative au projet d'agrandissement de l'EMS la Champagne sur la parcelle No 10'492, sise à la route du Creux-de-Boisset 44, 1286 Soral, dont le mandataire est le bureau Acau Architecture SA,

Vu la convention entre la Commune de Soral et l'Association NKC relative à l'agrandissement de l'EMS signée le 13 janvier 2023,

Vu l'autorisation du Département du territoire accordée le 17 novembre 2023,

conformément aux art. 4 al. 1 et 8, al. 2, du règlement de construction du village de Soral du 20 janvier 1988,

conformément à l'article 30, let. p et r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet d'agrandissement de l'EMS la Champagne D/313226/1, sur la parcelle No 10'492, sise au 44 route du Creux-de-Boisset en zone 4B protégée, avec un indice d'utilisation du sol de 1,01.
2. De charger le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié y relatif.